



Les modèles linguistiques relatifs au marquage casuel en grammaire arabe : genèse et confrontation

Marie Viain

► To cite this version:

Marie Viain. Les modèles linguistiques relatifs au marquage casuel en grammaire arabe : genèse et confrontation. 16èmes Rencontres Jeunes Chercheurs (RJC 2013) : Modèles et modélisation dans les sciences du langage, May 2013, Paris, France. pp.24-35. hal-00964096

HAL Id: hal-00964096

<https://hal.science/hal-00964096>

Submitted on 24 Mar 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les modèles linguistiques relatifs au marquage casuel en grammaire arabe : genèse et confrontation.

Marie VIAIN

Paris 3-Sorbonne Nouvelle

Laboratoire d'Histoire des Théories Linguistiques - UMR 7597

marieviain@gmail.com

Résumé : En arabe, l'attribution des marques de cas et de modes s'inscrit dans un modèle formel, la théorie de la rection : les mots « régis » reçoivent ces marques de « régissants » présents dans l'énoncé. L'*Inṣāf* d'Ibn al-Anbārī (m.1181) nous renseigne sur la précision progressive des principes de ce modèle et d'un métalangage propre. Parallèlement se développent des modélisations sémantiques du marquage casuel, interprétant les cas en termes de significations : l'une, compatible avec le modèle rectionnel formel, se fonde sur la syntaxe verbale et particulaire. Elle est fixée par Ġurġānī (m.1078) et relayée par Zamaḥṣarī (m.1144). Une conception concurrente, logico-sémantique, oppose le cas des termes du noyau prédicatif à ceux des éléments non prédicatifs : systématisée par Astarābādī (m.1287), elle tend à rendre caduc le principe rectionnel selon lequel tout cas résulte de l'action d'un régissant concret.

Abstract : In Arabic language, the assignation of case marks and modal marks is explained by a formal model, the theory of government : the words which exhibit these marks, the "operands", receive them by action of "operators" present in the statement. Ibn al-Anbārī's (m.1181) *Inṣāf* provides information on the progressive definition of principles and terminology for this model. At the same time semantic models of case marks interpreting cases in terms of meanings are developed : one compatible with the formal model of government is based on verbal syntax and particle's syntax and set by Ġurġānī (m.1078) and relayed by Zamaḥṣarī (m.1144). A concurrent logical-semantic model distinguishes the case of predicative elements from the case of non-predicative elements : it has been systematized by Astarābādī (m.1287) and tends to make obsolete the government's principle according to which every case results of a concrete operator's action.

Mots-clés : marquage casuel, rection, modélisation, modèle formel, modèle sémantique.

Keywords : case marks, government, modeling, formal model, semantic model.

Introduction

L'histoire de la grammaire arabe nous apprend que dès son origine, celle-ci accorde une place prépondérante à la question du marquage casuel et modal (*i'rāb*), ce qui se traduit notamment dans l'organisation des traités grammaticaux par la préséance relativement à la morphophonologie d'une partie syntaxique fondamentalement consacrée à l'étude de ce marquage. Dans le cadre de la systématisation organisationnelle des données grammaticales introduite par Ibn al-Sarrāġ (m.928) dans son *Kitāb al-Uṣūl* et reprise par l'essentiel de la tradition grammaticale postérieure (voir Bohas & al., 2006, p.10), le chapitre du nom est divisé en fonction de ses cas et celui du verbe en fonction de ses modes.

L'attribution des marques de cas et de modes s'inscrit dans un modèle formel, à la fois descriptif et normatif : il s'agit de la théorie de la « rection » (*'amal*), selon laquelle les éléments porteurs de ces marques (et dénommés « régis », « *ma'mūlāt* ») les reçoivent par l'action d'autres éléments de l'énoncé (« les régissants », « *'awāmil* »). Il importe toutefois de noter qu'il n'existe aucune recension spécifique des principes sous-tendant ce modèle. Dès lors, il convient de rassembler ces derniers à partir d'ouvrages plus ou moins généraux traitant de phénomènes rectionnels d'un point de vue tant soit peu théorique, comme le *Kitāb al-Inṣāf* d'Ibn al-Anbārī (m.1181), rapportant les controverses entre grammairiens, notamment sur des questions de rection. Par ailleurs, une analyse chronologique de grammaires révèle la précision progressive de certains axiomes. Outre l'élaboration des principes, il importe de mettre en lumière l'émergence au cours de la modélisation de la rection d'un métalangage propre.

Parallèlement au modèle formel de la rection, le marquage casuel va donner lieu au développement de modèles sémantiques, interprétant les cas en termes de significations. Se pose alors la question de la compatibilité de ces représentations linguistiques.

1 Genèse d'un modèle formel : la théorie de la rection

1.1 Exposé des principes fondamentaux

Ainsi qu'il a été mentionné en introduction, les règles du modèle rectionnel n'ont pas fait l'objet d'un exposé spécifique chez les théoriciens médiévaux de la grammaire arabe. À l'époque moderne, les linguistes arabisants se sont donc chargés de les récapituler, avec plus ou moins d'exhaustivité. C'est ainsi que quatre principes généraux sont retenus par Bohas, Guillaume et Kouloughli (Bohas & al., 2006 : 57-58) :

1. *Toute marque de cas d'un nom et de mode d'un verbe inaccompli est imposée par un autre élément de la même phrase – qu'il soit indépendant ou non – selon une opération de gouvernement* (désormais désigné comme « 1^{er} principe ») :

Ex1 *ḍaraba* Zaydun 'Amran

litt. « a frappé Zayd (nominatif) 'Amr (accusatif) » = « Zayd a frappé 'Amr »

le verbe *ḍaraba* régit le sujet *Zaydun* au nominatif, marqué par *-u-* et le complément d'objet *'Amran* à l'accusatif, marqué par *-a-*.

2. *Le régissant précède l'élément régi dans l'ordre canonique de la phrase* (désormais « 2^e principe ») :

Voir l'exemple précédent.

3. *Un élément donné ne peut régir un autre élément appartenant à la même catégorie de mots que lui : un verbe ne peut gouverner un verbe, ni un nom gouverner un nom. Un élément donné gouverne uniquement des éléments appartenant à la même catégorie* (« 3^e principe ») :

Ce principe est à compléter par un axiome que relève Kouloughli (Kouloughli, 1999 : 55) dans sa recension des principes rectionnels, à savoir que les noms ne régissent pas. En amont de ces deux règles se trouve l'idée que la capacité à régir est inversement proportionnelle à la flexibilité : le nom, élément flexible par excellence, n'a pas de rection ; la particule, toujours inflexible, régit le verbe et le nom ; le verbe, partiellement flexible, ne régit que le nom. Par

ailleurs, en vertu de la seconde partie du 3^e principe, la rection de la particule est ou spécifique au verbe – comme celle de *lan*, régissant l'inaccompli au subjonctif pour exprimer la négation du futur - ou spécifique au nom – comme celle de *fī* (« dans »), régissant le nom au génitif - ; si une particule introduit indifféremment des verbes et des noms – comme *wa-* (« et ») -, elle n'est pas régissante, selon la règle de l'*iḥtiṣāṣ* (« spécialisation »).

4. *Le gouvernement n'opère qu'à la tête d'une locution verbale ou nominale* (« 4^e principe ») :

Autrement dit, un régissant ne peut introduire un autre régissant et en abolir l'action rectionnelle :

Ex2 *lan yaḍriba Zaydun 'Amran*

litt. « ne (particule de négation du futur) battra (verbe à l'inaccompli subjonctif) pas Zayd (nominatif) 'Amr (accusatif) » = « Zayd ne battra pas 'Amr »

la particule *lan* ne régit que le verbe, au subjonctif, marqué par *-a-*, et celui-ci, que la particule soit présente ou absente, régit son sujet au nominatif et son objet à l'accusatif.

1.2 Absence de recension spécifique de ces règles, réunies à partir de mentions éparses

Que de telles présentations n'aient pas existé ou que les traces écrites s'en soient perdues, des règles de rection paraissent tôt fixées et répandues, puisque Sībawayhi s'y réfère sans estimer nécessaire d'en faire un récapitulatif didactique (voir Baalbaki, 2008 : 88-89). Des règles de rection figurent également dans les présentations de controverses grammaticales, en particulier le *Kitāb al-Inṣāf* d'Ibn al-Anbārī : divers principes rectionnels y sont mentionnés au sein d'argumentaires visant à trancher les questions controversées. Un principe donné peut apparaître dans plusieurs questions, et, inversement, chaque question peut susciter des références à plusieurs principes. À partir d'une sélection de chapitres, nous tenterons de mettre en relief ces éléments principaux.

La structure desdits chapitres est relativement constante : Ibn al-Anbārī ramène essentiellement le débat à l'opposition de deux thèses, celle de l'école de Kūfa et celle de l'école de Baṣra – qui semblent correspondre respectivement à des opinions minoritaires et à une tradition dominante, plutôt qu'à des institutions historiquement définies -, puis développe successivement les arguments de l'une et de l'autre, la position baṣrienne apparaissant généralement comme la plus convaincante.

- Question 5 : « Le régissant imposant le nominatif au thème (*mubtada'*) et au propos (*ḥabar*) » (Ibn al-Anbārī, 2002 : 40).

Dans une prédication thématique - où le prédicande, traduit alors par « thème » (en arabe « *mubtada'* », « ce par quoi on commence »), précède ordinairement le prédicat, traduit alors par « propos » (en arabe « *ḥabar* », « information ») -, ces deux termes sont originellement au nominatif.

Ex3 Ø *Zaydun aḥū-ka*

« Zayd (thème au nominatif) [est] ton frère (propos au nominatif) »

Selon la thèse des Kūfiens, le thème régit le propos et le propos régit le thème, c'est à dire qu'il y a rection réciproque de ces éléments. Selon la thèse des Baṣriens, le thème est régi par l'*ibtidā'* (« position initiale »), régissant abstrait (Ø).

- Contre la position kūfienne, Ibn al-Anbārī se réfère à ce que nous avons désigné comme **2^e principe** de la théorie de la rection : le régissant doit être, au moins de façon sous-jacente, antéposé par rapport à son régi (Ibn al-Anbārī, 2002 : 44), or le thème et le propos se succèdent, quel que soit l'élément ayant la préséance.
 - Contre la thèse baṣrienne selon laquelle le propos serait régi à la fois par l'*ibtidā'* et par le thème, il oppose que ce dernier est un nom et qu'à l'origine, les noms ne régissent pas (Ibn al-Anbārī, 2002 : 42), ce qui rejoint notre **3^e principe**.
- Question 6 : « la rection du nom au nominatif par le circonstanciel (*ẓarf*) » (Ibn al-Anbārī, 2002 : 48).

Dans l'énoncé :

Ex4 *amāma-ka Zaydun*

« devant toi (groupe circonstanciel en fonction de propos) [se trouve] Zayd (thème au nominatif) »,

- Alors que les Kūfiens attribuent la rection de *Zaydun* au circonstanciel en place d'un verbe sous-jacent, les Baṣriens postulent que ce thème est régi par l'*ibtidā'* et avancent pour preuve qu'on ne peut considérer que le circonstanciel adopte la rection du verbe qu'il remplace, dans la mesure où il ne serait alors pas possible de l'introduire par des régissants [abolissant sa rection] (**4^e principe**) ; or, en tant que prédication thématique, l'énoncé en question peut être modifié par l'introduction de régissants plus tard qualifiés d'« éléments abrogeant l'*ibtidā'* » (« *nawāsiḥ al-ibtidā'* ») et qui, comme tels, gouvernent le cas de l'ex-thème :

Ex5 *inna amāma-ka Zaydan*

« assurément (particule *inna*), devant toi (groupe circonstanciel en fonction de propos) [se trouve] Zayd (ex-thème devenu « nom » de *inna* à l'accusatif) »

où la particule *inna*, qui marque un renforcement d'assertion, régit à l'accusatif le nom originellement thème de la prédication thématique qu'elle introduit. Autrement dit, le circonstanciel n'exerce pas de rection sur le thème, car celle-ci ne pourrait alors être annulée par l'action d'un régissant précédant le circonstanciel.

1.3 Evolution dans la fixation de ces règles : cas de la rection du thème et du propos, chez Ibn al-Sarrāḡ (m.928), puis Zamaḥṣarī (m.1144)

La justification principielle des phénomènes de rection n'étant souvent pas explicitée dans les traités descriptifs antérieurs ou postérieurs à l'*Inṣāf* d'Ibn al-Anbārī, il est difficile d'estimer le rôle joué par cet ouvrage dans l'élaboration des principes rectionnels, qu'il formule clairement. Toujours est-il qu'on peut observer une évolution dans le sens d'une normatisation de l'analyse de la rection entre des grammaires qui le précèdent et d'autres qui

le suivent. Pour illustrer ce constat, nous avons retenu l'exemple de l'interprétation de la rection du thème et du propos.

La position de Sībawayhi est ambiguë quant au régissant du thème, « mis au nominatif par l'*ibtidā'* », mais recevant ce cas « du fait qu'il a été mentionné pour que soit construit sur lui [le propos] », ce qui semble attribuer au propos la rection du thème. La même ambiguïté se relève dans le *Kitāb al-Uṣūl* d'Ibn al-Sarrāḡ : l'auteur présente la relation du thème et du propos comme un exemple où « le nom régit un autre nom » (« *al-ism ya 'mal fī l-ism* »), les deux termes « étant dépourvus de régissants autres qu'eux » (« *yafqudān l- 'awāmil min ḡayri-himā* »), ce qui paraît sous-entendre qu'ils sont eux-mêmes régissants, selon une rection réciproque (*tarāfu*'), conformément à l'interprétation attribuée plus tard, rétrospectivement, à « l'école » kūfiennne (voir Ibn al-Anbārī, 2002 : 44). La situation n'est cependant pas si simple, car Ibn al-Sarrāḡ ajoute plus loin (Ibn al-Sarrāḡ, 1988, I : 58) que « le thème est ce que tu privas des régissants [ayant la forme] des noms, des verbes et des particules », ce qui signifie qu'il n'est pas régi par le propos, nominal : son nominatif est en effet imputé dans le même passage à sa position initiale, *ibtidā'*, ce qui semble correspondre à la théorie dite « basrienne », où l'*ibtidā'* est défini comme l'« absence de régissants formels » (« *al-ta 'arrī min al- 'awāmil al-lafẓiyya* » : voir Ibn al-Anbārī, 2002 : 42) pour un nom initial.

Quant au nominatif du propos, il est d'abord attribué à l'association de ce terme au thème, puis son origine est clairement rattachée à la rection commune de l'*ibtidā'* et du thème (Ibn al-Sarrāḡ, 1988, I : 58). Il s'agit là encore de l'une des thèses des Basriens répertoriée par Ibn al-Anbārī (Ibn al-Anbārī, 2002 : 44). Autrement dit, si l'*ibtidā'* est impliqué dans la rection du thème et du propos, l'idée d'une rection réciproque du thème et du propos se superpose en filigrane à cette analyse par le biais de formulations ambiguës. Or, une telle superposition contrevient aux principes rectionnels plus tard explicités et absolutisés par Ibn al-Anbārī : deux régissants ne peuvent avoir le même régi pour la même assignation de cas (axiome lui-même dérivé du **1^{er} principe**), le régissant précède normalement le régi (**2^e principe**), il n'est pas possible qu'un nom en régisse un autre (axiome découlant du **3^e principe**). Cette apparente dualité interprétative constatée tant chez Sībawayhi que chez Ibn al-Sarrāḡ donne à penser que les règles de rection ne se sont que progressivement imposées.

Les grammairiens postérieurs intégreront cette opposition binaire et, pour la majorité, les principes invoqués par Ibn al-Anbārī : Zamaḡṣarī attribue le nominatif du thème et du propos exclusivement à leur relation de prédication (Zamaḡṣarī, 1996 : 23-24), selon une rection abstraite.

1.4 Emergence d'une terminologie propre à cette modélisation et l'opposition entre usage courant et métalangage symbolique

Il est enfin intéressant de constater, à travers, encore une fois, la recension par Ibn al-Anbārī de controverses grammaticales et en particulier relatives à la rection, que nombre de grammairiens établissent des ponts théoriques entre la signification courante et en l'occurrence mécanique des termes en question, et leurs implications métalinguistiques, selon une acception concrète de la modélisation symbolique.

Ainsi, les Kūfiens rejettent l'idée de régissants non matériels, interprétant sur un plan physique l'action rectionnelle : l'*ibtidā'*, qui pour les Baṣriens régit le thème au nominatif, ne peut qu'être un élément du parler des Arabes quand on l'explicite, ou alors il n'est rien du tout. S'il ne s'agit pas de quelque chose, c'est-à-dire si, selon la définition baṣrienne, l'*ibtidā'*

est « l'absence de régissants formels », une absence de régissants – ceux-ci ne pouvant qu'être matériels - ne peut régir, et le thème reçoit donc son nominatif d'un régissant (matériel) présent (Ibn al-Anbārī, 2002 : 41).

La position des Baṣriens témoigne d'un degré d'abstraction supérieur, qui va de pair avec la démarche de modélisation, conceptuelle. Ils posent une distinction entre rection et action sensible, telle la brûlure du feu ; un régissant est un signe, un symbole (*dalāla*), or les symboles résident dans l'absence de choses comme dans leur présence : par exemple, pour distinguer deux vêtements, on en teint un, et la teinture comme l'absence de teinture sont signes de cette différence (Ibn al-Anbārī, 2002 : 42).

2 Développement de modèles sémantiques : superposition au modèle rectionnel ou remise en cause de celui-ci ?

2.1 L'élaboration progressive d'une modélisation compatible avec la théorie de la rection : une tradition sémantique fondée sur la syntaxe verbale, le verbe étant considéré comme le régissant originel

L'article de Guillaume, intitulé « Les discussions des grammairiens à propos du sens des marques d'I'rāb » (Guillaume, 1998) nous renseigne sur la genèse d'une telle théorie. Selon Mubarrad (Mubarrad, s.d., I : 8, et Guillaume, 1998 : 45-47), premier à envisager les rapports entre cas et sens, le nominatif est la marque du sujet, car celui-ci appartient au noyau prédicatif, énoncé complet minimal, de même que ce cas marque le thème et le propos, dont la relation constitue un autre type d'énoncé complet. Puis, Mubarrad s'éloigne de cette théorie en stipulant que le nominatif est attribué au sujet et l'accusatif au complément d'objet pour les différencier l'un de l'autre : alors que la première interprétation situe le fondement de l'usage du nominatif au niveau de la phrase nominale, les éléments de celle-ci étant les nominatifs de référence, dont dériverait le nominatif du sujet de la phrase verbale, la seconde explication place l'origine du marquage casuel au niveau de la phrase verbale.

Au siècle suivant, Zaḡḡāḡī (m.949), dans son *Kitāb al-Īdāh fī 'ilal al-naḥw* (Zaḡḡāḡī, 1996 : 71, et Guillaume, 1998 : 47-49) reprend la seconde explication de Mubarrad en fondant l'origine du marquage casuel sur la nécessité de distinguer le sujet du complément d'objet. En revanche, il n'est plus fait mention de la première explication, attribuant une valeur prédicative au nominatif. Dans un contexte de rivalité entre logiciens et grammairiens, les premiers revendiquant la supériorité de la logique (qui traite du sens, universel) sur la grammaire (qui analyse la forme et donc varie selon les langues) et les seconds affirmant l'indépendance de celle-ci par rapport à celle-là (Bohas & al., 2006 : 8-10), Zaḡḡāḡī refuse de fonder le marquage casuel sur des critères logico-sémantiques tels que l'appartenance ou la non appartenance au noyau prédicatif. Il limite alors l'usage du concept de prédication (*isnād*), emprunté à la logique, et fait du sujet, objet d'étude syntaxique, le nominatif de référence, duquel dérive le nominatif du thème, ressemblant au sujet en tant que prédicande (Zaḡḡāḡī, 1957 : 48). Sa conception novatrice du verbe et du sujet comme les éléments prototypiques de la relation de prédication s'accorde notamment avec la théorie formelle de la rection – propre à la tradition arabe -, dans la mesure où le verbe, qui régit nécessairement (voir Ibn al-Sarrāḡ, 1988, I : 54), y est considéré comme le régissant fondamental, primant sur un régissant abstrait tel que l'*ibtidā'* : selon Kouloughli (Kouloughli, 2007 : 44), la démarche de Zaḡḡāḡī marque ainsi une « percée du point de vue formaliste », qui rattache systématiquement à des causes matérielles le marquage casuel, souvent interprété par Sībawayhi en termes d'« intention du locuteur ».

L'interprétation sémantique du marquage casuel que propose Zağğāgī est ensuite absolutisée par Ġurḡānī (m.1078). Ce dernier en effet, dans un ouvrage sur l'inimitabilité du Coran, *Kitāb Dalā'il al-i ḡāz*, révolutionne la sémantique au sein de la tradition arabe en postulant qu'à toute variation de forme correspond une variation de signification (voir Kouloughli, 1983 : 59-60). Ce nouvel axiome linguistique, que Ġurḡānī applique dans le commentaire d'un traité grammatical d'Abū 'Alī l-Fārisī (m.987), *al-Muqtaṣad*, exige qu'à chaque marque de cas se soit dévolue une unique valeur sémantique originelle : le nominatif renvoie au statut de sujet (*fā'ilyya*), l'accusatif au statut de complément (*maf'ūliyya*) - étymologiquement, le terme « *maf'ūliyya* » renvoie à un complément verbal, « *maf'ūl* », littéralement « agi » dans le cadre de l'« action », « *fi'l* », qu'exprime le verbe, désigné métalinguistiquement par ce mot - et le génitif à l'annexion (*iḍāfa* : Ġurḡānī, 1982, I : 210), les autres fonctions marquées par ces cas n'étant que des valeurs dérivées.

Zamaḥṣarī contribue ensuite à répandre ce modèle sémantique en l'intégrant dans l'organisation des données, conçue comme reflet de la théorie. Reprenant le classement par cas du chapitre du nom tel qu'Ibn al-Sarrāḡ l'a instauré, il place le sujet en tête de la hiérarchie des nominatifs (Zamaḥṣarī, 1996 : 18), alors que chez ses prédécesseurs adoptant un regroupement casuel, le thème avait la préséance. Quant aux accusatifs, le classement de Zamaḥṣarī témoigne d'une référence radicale à la valeur fondamentale de complément verbal : pour ne citer qu'un exemple, l'accusatif en fonction de différenciatif (*tamyīz*, spécificatif) de noms de mesures ou de nombres, distingué des compléments phrastiques, et en particulier des différenciatifs d'énoncés verbaux, chez les prédécesseurs de Zamaḥṣarī, est ici assimilé formellement à un complément pseudo-verbal de participe, les noms de mesures ou de nombre se terminant par un *tanwīn* - marque d'indétermination, également portée par les participes que spécifie un différenciatif - ou une *nūn* de pluriel - utilisée par exemple pour les participes, mais aussi pour les dizaines (Zamaḥṣarī, 1996 : 65) :

Ex6 *ḍaraba Zaydun 'Amran*

« Zayd a frappé 'Amr (accusatif de complément d'objet, verbal) »

Ex7 *ḍāribun Zaydan*

« frappant (participe avec *tanwīn*) Zayd (accusatif de différenciatif, complément pseudo-verbal) »

Ex8 *'ind-ī rāqūdun ḥallan*

« j'ai une jarre (*tanwīn*) de vinaigre (accusatif de différenciatif de nom) »

Ex9 *ḍāribūna Zaydan*

« frappant (pluriel) Zayd (accusatif de différenciatif, complément pseudo-verbal) »

Ex10 *'iṣrūna dirhaman*

« vingt (pluriel) dirhams (accusatif de différenciatif de nom) »

Dès lors, les divers différenciatifs, ceux qui complètent des énoncés comme ceux qui complètent des noms, sont réunis en une même rubrique et rattachés aux compléments « *mafā'il* » (pluriel de « *maf'ūl* »). Ces derniers, ainsi que l'ensemble des accusatifs, dont ils constituent les prototypes selon la théorie sémantique considérée, sont, implicitement ou explicitement, systématiquement rattachés à un verbe apparent ou, en énoncé thématique,

sous-jacent par Zamaḥṣarī, dans une démarche qui manifeste la concordance entre le modèle sémantique adopté et le modèle rectionnel.

2.2 La concurrence d'un modèle logico-sémantique, ses prémices et sa remise à l'honneur par Raḍī l-Dīn al-Astarābādī : la prééminence du noyau prédicatif, reléguant au second plan, voire rendant caduque la relation d'un unique élément régissant à son régi

La première explication de Mubarrad faisait du nominatif l'indice d'une appartenance au noyau prédicatif. Plus tard, Ibn al-Sarrāḡ, qui par ailleurs, à l'instar de Mubarrad, justifie le nominatif du sujet en raison de la valeur de prédicande que cet élément partage avec le thème, également au nominatif (Ibn al-Sarrāḡ, 1988, I : 58), use du critère de complétude (purement structurelle ou logico-sémantique ?) pour rapprocher les divers accusatifs (Ibn al-Sarrāḡ, 1988, I : 159), les uns survenant après complétude d'un énoncé, les autres après complétude d'un nom. À noter qu'on trouve déjà une théorisation de cet emploi de l'accusatif après complétude d'une unité binaire chez Sībawayhi (voir Carter, 2004 : 92)

Les hésitations des grammairiens arabes des premiers siècles relativement à l'interprétation des marques de cas entre un modèle structurel, un modèle logico-sémantique ou un modèle fondé sur la syntaxe verbale pourraient en partie résulter de leurs difficultés à accommoder ces derniers au modèle rectionnel, lui-même en cours de définition. À ce titre, Abū 'Alī l-Fārisī fait preuve d'un souci de cohésion notable, qui, après avoir exposé en introduction à la flexion des noms une hiérarchisation des cas fondée sur des critères logico-sémantiques, le nominatif, marque des éléments du noyau prédicatif et en cela d'un usage autonome, précédant l'accusatif et le génitif, qui ne peuvent intervenir qu'en relation avec un nominatif, indispensable à tout énoncé (Abū 'Alī l-Fārisī, 1996 : 84-85), tend à rattacher systématiquement les divers emplois de l'accusatif à des prédications verbales, explicites ou implicites, conformément à l'analyse rectionnelle faisant du verbe le régissant de base. Prenons l'exemple du complément de localisation, auquel est sémantiquement assimilé le complément d'état : dans une prédication thématique, ils sont régis par des « significations » (« *ma'ānī* ») mises en parallèle avec des verbes authentiques (Abū 'Alī l-Fārisī, 1996 : 171). Seul obstacle à l'harmonie de ce classement des accusatifs comme compléments verbaux, le cas des différentiatifs de mesures et de nombres, résolu par Zamaḥṣarī. La plus grande rigueur interprétative de celui-ci s'explique par le fait qu'il intervient après l'absolutisation par Ġurḡānī d'un rapport univoque entre marque casuelle et signification, et en particulier entre accusatif et statut de complément, tandis qu'Abū 'Alī l-Fārisī se réfère parallèlement à un modèle du marquage casuel de type logico-sémantique.

Ultérieurement, Raḍī l-Dīn al-Astarābādī, dans son *Šarḥ al-Kāfiya*, va renouer avec l'opposition d'un accusatif marque de la non prédicativité du nom à un nominatif caractéristique des éléments du « noyau » prédicatif (*'umda*), le génitif étant pour Raḍī l-Dīn al-Astarābādī dévoué aux éléments non prédicatifs médiatisés par une particule (sous-jacente ou exprimée).

Raḍī l-Dīn al-Astarābādī remet par là en cause la théorie sémantique des marques de cas formulée par Ġurḡānī et réassumée par Zamaḥṣarī, puis Ibn al-Ḥāḡib, qu'il commente ici. S'il ne critique pas explicitement le concept de « *maf'ūliyya* », il souligne l'ambiguïté de l'emploi du terme « *maf'ūl* » par les grammairiens, ainsi que l'incohérence de leur hiérarchisation des compléments à l'accusatif selon le degré de nécessité sémantique qui lie ceux-ci au verbe : le complément d'état (*ḥāl*), le différentiatif (*tamyīz*) et l'excepté (*muṣṭaṭnā*) n'étant pas terminologiquement intégrés à la catégorie des « *maf'ā'il* », ils sont considérés comme des

compléments « dérivés » (*far'*), tandis que des compléments non nécessaires tels que ceux d'accompagnement (*maf'ul ma'a-hu*) et de cause (*maf'ul la-hu*) sont répertoriés parmi les accusatifs originels (*aṣl*) de par leur qualité de « *maf'ul* » (Raḍī l-Dīn al-Astarābādī, 1978, I : 295). Jugeant insatisfaisante une telle hiérarchie et la notion de « *maf'uliyya* » sur laquelle elle repose, Raḍī l-Dīn al-Astarābādī préfère attribuer à l'accusatif la valeur fondamentale de non prédicativité, assumée, indépendamment de toute hiérarchie, tant par les compléments dits *mafā'il* que par le complément d'état, le différenciatif et l'excepté.

Précisons que Raḍī l-Dīn al-Astarābādī, soucieux de ne pas rompre avec une institution majeure de la tradition grammaticale arabe, ne rejette pas explicitement l'interprétation rectionnelle. Toutefois, l'évocation qu'il en fait tend à la rendre caduque : exposant les diverses opinions relatives au régissant des éléments non prédicatifs, il met en relief l'adéquation de celles-ci avec sa théorie logico-sémantique du marquage casuel. Ainsi, il explique que Farrā' (m.822) attribue la rection en question à la fois au verbe et au sujet, dans la mesure où c'est la relation de prédication unissant ces deux termes qui détermine le statut non prédicatif de l'accusatif les accompagnant. La thèse des Baṣriens, qui fait du verbe le régissant de l'accusatif de ces noms, impliqués sémantiquement par le procès verbal (Raḍī l-Dīn al-Astarābādī, 1978, I : 63-64) et éclipse la relation prédicative, figure, quoique dominante, en bonne dernière.

Il convient également de remarquer que le débat, relatif, selon Raḍī l-Dīn al-Astarābādī, au régissant des « éléments non prédicatifs », ne porte que sur la prédication verbale et ses deux termes, le verbe et le sujet. Raḍī l-Dīn al-Astarābādī n'avance aucune hypothèse concernant le régissant des accusatifs qui complètent une prédication thématique. Dans l'optique de superposer la théorie sémantique du marquage casuel défendue par Raḍī l-Dīn al-Astarābādī au système rectionnel, il faudrait considérer que le régissant des accusatifs non prédicatifs est la prédication elle-même, verbale ou thématique, à partir de laquelle se définit la non prédicativité de ces éléments, exprimée par la marque du cas en cause. Or, la tradition dominante n'a retenu en fait de régissants abstraits que l'*ibtidā'* pour le nominatif du thème et du propos et le régissant de l'indicatif de l'inaccompli (voir Ibn al-Anbārī, 1957 : 66), reprise plus systématiquement par Ġurġānī dans son catalogue de régissants (Ġurġānī, 1984 : 312 et 317). Dès lors, attribuer l'accusatif des éléments non prédicatifs complétant une prédication thématique à cette relation elle-même, envisagée comme un régissant abstrait, contrevient aux principes rectionnels traditionnels. Par souci d'éviter une opposition frontale avec la théorie de la rection, Raḍī l-Dīn al-Astarābādī, abordant la question du régissant des éléments non prédicatifs, ne s'aventure cependant pas sur le terrain de la prédication thématique et se contente d'évoquer les thèses des grammairiens antérieurs, toutes relatives à la prédication verbale, cœur de la modélisation rectionnelle.

2.3 Limites de ces modèles sémantiques

Avant de conclure, notons les limites des deux modélisations sémantiques évoquées : certains accusatifs sont « formellement » assimilés à des compléments selon la première modélisation, à des spécificatifs d'une prédication selon la seconde. Il s'agit des structures ternaires constituées d'une part de *kāna* (verbe « être »), de son nom au nominatif et de son propos à l'accusatif, d'autre part de *inna* (particule assertive), de son nom à l'accusatif et de son propos au nominatif, qui sont justifiées par leur ressemblance formelle avec la structure verbe, sujet au nominatif et complément à l'accusatif (voir par exemple Zamaḥṣarī, 1996 : 72), la seconde structure équivalant à un énoncé verbal dont l'objet est antéposé au sujet :

Ex11 *ḍaraba Zaydun 'Amran*

litt. « a frappé Zayd (nominatif) ‘Amr (accusatif) » = « Zayd a frappé ‘Amr »

Ex12 *kāna Zaydun munṭaliqan*

litt. « était Zayd (nominatif) partant (accusatif) » = « Zayd partait »

Ex13 *inna Zaydan aḥū-ka*

« certes, Zayd (accusatif) [est] ton frère (nominatif) »

De même, selon le modèle de Raḍī l-Dīn al-Astarābādī, l'accusatif du nom de *inna* ou du propos de *kāna* est expliqué par la « ressemblance formelle » de ces éléments avec des éléments non prédicatifs. Il s'agit cependant d'un palliatif à un principe non général (voir Guillaume, 1998 : 61).

Conclusion

En conclusion de ce survol des modèles appliqués au marquage casuel, il convient de souligner la dimension idéologique décelable dans le choix de faire de celui-ci la question descriptive et théorique centrale de toute la grammaire arabe. Selon Kouloughli (Kouloughli, 1999 : 61-63), il entre dans le cadre d'une démarche politico-sociologique visant, lors du prime développement de l'empire islamique, concomitant avec la grammatisation de la langue arabe, à établir un lien organique entre arabité et islam et à maintenir par là la supériorité des anciens conquérants, tribus bédouines plus aptes à maîtriser la flexion casuelle de leur langue, sur les populations conquises et islamisées, théoriquement égales au yeux de la religion, mais n'ayant souvent acquis qu'un arabe de communication de base. Dans ce contexte, les grammairiens furent chargés par les autorités politiques d'ériger en point focal de leur réflexion l'*i rāb*, « propriété remarquable » de l'arabe et apanage d'une arabité assimilée à la bédouinité des fondateurs du nouvel empire.

Alors que le modèle rectionnel formel sera relayé par une approche essentiellement didactique, qui trouve son aboutissement dans des « manuels de rection » tel que la recension de régissants composée par Ğurġānī, *al-‘Awāmil al-mi‘a* (« les Cent régissants »), dont le but pragmatique est d'enseigner la maîtrise du maniement de la langue, les modèles sémantiques, qui correspondent nécessairement à une approche plus spéculative que descriptive, se développent initialement dans un contexte polémique. C'est dans l'optique de manifester la particularité du « parler des Arabes » (« *kalām al-‘Arab* »), face aux prétentions universalistes des logiciens, que Zaġġāġī adopte une modélisation sémantique du marquage casuel fondée sur la syntaxe verbale et en adéquation avec le modèle rectionnel ressenti comme spécifiquement arabe. Ces modélisations s'opèrent en interaction avec des innovations sémantiques, relatives par exemple à la relation entre signifié et signifiant, chez Ğurġānī. La rection n'en demeure pas moins le modèle hégémonique, ainsi qu'en témoigne la prudence avec laquelle Raḍī l-Dīn al-Astarābādī n'explicite pas les conséquences de ses développements logico-sémantiques pour la question du régissant des éléments non prédicatifs au sein d'une prédication thématique. De fait, son avancée dans l'ordre de la sémantique restera sans postérité (voir Guillaume, 1998 : 61-62), au profit d'approches plus descriptives et pratiques, véhiculées dans des traités tels que la *Alfiyya* d'Ibn Mālik ou l'*Ağurrūmiyya* d'Ibn Ağurrūm (m.1323), sources de nombreux commentaires – largement plus d'une centaine pour chacun d'eux (voir Ḥabašī, 2004 : 222-257 pour le premier, 16-55 pour le second).

Bibliographie

Sources primaires :

- ABŪ 'ALĪ L-FĀRISĪ (m.987), al-Ḥasan b. Aḥmad (1996), *Kitāb al-Īdāh*, éd. Baḥr al-Marḡān, Kāzīm, Beyrouth : 'Ālam al-kutub.
- ASTARĀBĀDĪ (m.1287), Raḍī l-Dīn Muḥammad b. al-Ḥasan al- (1978), *Šarḥ al-Raḍī 'alā l-Kāfiya*, 5 volumes, éd. 'Umar, Yūsuf Ḥasan, Téhéran : Ğāmi'a Qaryūnis.
- IBN AL-SARRĀġ (m.928), Abū Bakr Muḥammad b. Sahl (1988), *Kitāb al-Uṣūl fī l-naḥw*, 3 volumes, Beyrouth : Mu'assasat al-risāla.
- FĀRĀBĪ (m.950), Muḥammad b. Muḥammad Abū Naṣr al- (1948), *Iḥṣā' al-'Ulūm*, éd. Amīn, 'Uṭmān, Le Caire : Dār al-Fikr al-'Arabī.
- IBN AL-ANBĀRĪ (m.1181), 'Abd al-Raḥmān b. Muḥammad (2002), *al-Inṣāf fī masā'il al-ḥilāf bayna l-naḥwiyyīn*, éd. Mabruk, Jawdat Mabruk Muḥammad, et 'Abd al-Tawwāb, Ramaḍān, Le Caire : Maktaba al-Ḥānḡī.
- IBN MĀLIK (m.1274), Muḥammad b. 'Abd Allāh (1990), *Šarḥ al-Tashīl*, 4 volumes, éd. Sayyid, 'Abn al-Raḥmān, et Maḥtūn, Muḥammad Badawī, Gizeh : Haḡar.
- ĞURĠĀNĪ (m.1078), 'Abd al-Qāhir b. 'Abd al-Raḥmān al- (1982), *Kitāb al-Muqtaṣad fī šarḥ al-Īdāh*, 2 volumes, éd. Baḥr al-Marḡān, Kāzīm, Bagdad : Dār al-ṭaqāfa wa-l-i'lām.
- MUBARRAD (m.898), Abū l-'Abbās Muḥammad b. Yazīd (s.d.), *al-Muqtaḍab*, 4 volumes, éd. 'Uḡayma, Muḥammad 'Abd al-Ḥāliq, Beyrouth : 'Ālam al-kutub.
- SĪBAWAYHI (m.796), 'Amr b. 'Uṭmān (1988), *al-Kitāb*, 5 volumes, éd. Hārūn, 'Abd al-Salām Muḥammad, Le Caire : Maktabat al-Ḥānḡī.
- ZAĠĠĠĠĠĠ (m.949), 'Abd al-Raḥmān b. Ishāq al- (1957), *Kitāb al-Ġumal : précis de grammaire arabe*, éd. Ibn Šanab, Muḥammad, Paris : Klincksieck.
- ZAĠĠĠĠĠĠ (m.949), 'Abd al-Raḥmān b. Ishāq al- (1996), *Kitāb al-Īdāh fī 'ilal al-naḥw*, éd. Mubārak, Māzin al-, Beyrouth : Dār al-nafā'is.
- ZAMAḤŠARĪ (m.1144), Maḥmūd b. 'Umar al- (1996), *Kitāb al-Mufaṣṣal fī 'ilm al-'arabiyya*, Beyrouth : Dār al-ġīl.

Sources secondaires :

- BAALBAKI, Ramzi (2008), *The legacy of the Kitāb : Sībawayhi's analytical methods within the context of the Arabic grammatical theory*, Boston : Brill.
- BOHAS, Georges, et DIAB-DURENTON, Salam (2004), « Note sur le chapitre du support et de l'apport », *Langues et littératures du monde arabe*, n°5, p.61-67.
- BOHAS, Georges, GUILLAUME, Jean-Patrick, et KOULOUGHLI, Djamel (2006), *The Arabic linguistic tradition*, Washington D.C. : Georgetown University Press.

- CARTER, Michael G. (2004), *Sībawayhi*, Londres, New York : I. B. Tauris & Co..
- GUILLAUME, Jean-Patrick (1988), « Le discours tout entier est nom, verbe et particule : élaboration et constitution de la théorie des parties du discours dans la tradition grammaticale arabe », *Langages*, n°92, p.25-36.
- GUILLAUME, Jean-Patrick (1998), « Les discussions des grammairiens arabes à propos du sens des marques d'I'rab », *Histoire Epistémologie Langage*, n°20-2, p.43-62.
- GUILLAUME, Jean-Patrick (2004), « Nouvelles élucubrations sur l'apport et le support », *Langues et littératures du monde arabe*, n°5, p.69-79.
- KOULOUGHLI, Djamel (1983), « A propos de *lafz* et *ma 'nā* », *Bulletin d'Etudes Orientales*, t.35, p.43-63.
- KOULOUGHLI, Djamel (1998), « Une théorie opérationnaliste des cas de l'arabe est-elle possible ? », *Histoire Epistémologie Langage*, n°20-2, p.35-42.
- KOULOUGHLI, Djamel (1999), « Y a-t-il une syntaxe dans la tradition arabe ? », *Histoire, épistémologie, langage*, n°21-2, p.45-64.
- KOULOUGHLI, Djamel (2007), *Le résumé de la grammaire arabe par Zamaḵṣarī*, Lyon : ENS Editions.